



COMMUNIQUE

Base élèves: le gouvernement fortement interpellé par l'ONU

La FCPE et la Ligue des droits de l'Homme se réjouissent des nombreuses réserves exprimées par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU à propos du fichier « base élèves ».

Le comité, dans son avis prononcé le 11 juin 2009, s'est notamment dit préoccupé par « l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir son interconnexion avec les bases de données d'autres administrations ».

Le comité de l'ONU présente deux exigences : que les parents aient un droit de rectification et d'effacement du fichier et que les accès à celui-ci soient véritablement sécurisés. Ce sont précisément les demandes portées depuis des mois par les parents d'élèves et les défenseurs des droits de l'Homme.

C'était le sens du courrier adressé au ministre de l'Education nationale le 23 mars dernier et signé par plusieurs associations et syndicats d'enseignants (dont la FCPE et la LDH), courrier auquel les services du ministère ont répondu de manière très insatisfaisante et sans aucun engagement.

La FCPE et la LDH se sont toutes deux inquiétées lors de leurs derniers congrès des orientations gouvernementales à l'égard de la jeunesse (stigmatisation, fichage, diminution de moyens pour l'Education nationale...).

Elles demandent instamment au gouvernement d'entendre les exigences formulées par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et de prendre des mesures en conséquence. Au moment où l'on s'apprête à fêter le 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la surdité du gouvernement à ce sujet serait un très mauvais signe.

Ajaccio, le 16 juillet 2009